

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'IAE DIJON
DU 12 SEPTEMBRE 2024 à 8 heures
(VISIO via TEAMS)**

Présents:

- En visio : 15 participants
Aurore De Oliveira - Julie Podevin - Mohamed Zouaoui - Guillaume Thongsoum-Bois - Eric Combet - Gregory Wegmann - Jean-Francois Notebaert - Herve Cheillan - Bertrand Belvaux - Louis-Mathys Delestrade - Aurèle Millot - Camille Bertereau - Fabrice Herve - Samuel Mercier - Blandine Anteblian

Représentés: *Olivier Dalla Piazza, Lucille Pasquier, Thierry Lorang*

Excusés :

Invités : Diana Alyste, Romain Carré, Mathilde Pulh, Claire Yème, Kirsten Burkhardt-Bourgeois

1. Demandes d'exonération de frais spécifiques IMBS

Deux étudiants en M2 IMBS demandent à être exonérés des frais d'inscription de 3500€ par an. Ils ont déjà été exonérés de ces frais d'inscription l'an dernier. Il s'agit de Muhammad ALLOUSH, originaire de Syrie et de Mohamad FANOOS, originaire d'Afghanistan. Ils ont le statut de réfugiés. Eric Combet explique que ces élèves sont méritants et ont réussi leur M1 avec plus de 14 de moyenne. Ils ont fait leur demande d'exonération fin juillet et partent étudier à l'étranger cette année. Ils ont besoin de s'inscrire avant de partir dans leur université d'accueil, ce qui explique l'organisation en urgence de ce conseil de gestion exceptionnel.

**Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
(18 VOIX)**

2. Convention de traduction

Kirsten Burkhardt-Bourgeois présente l'ouvrage en hommage à Gérard Charreaux intitulé : *Gouvernance des organisations : Retour sur les apports de Gérard Charreaux*. Elle rappelle que Gérard Charreaux est une figure très importante de l'IAE de Dijon, dont il est le fondateur. L'ouvrage va paraître en 2025, et pour en faire la traduction en anglais, il faut prévoir à la fois des frais de traduction et d'édition.

Le CREGO de Dijon prend en charge les frais d'édition, pour un montant de 1500 €.
L'antenne de Besançon prend en charge une partie des frais de traduction, à hauteur de 1670.11€.
Il est demandé à l'IAE de payer le montant restant des frais de traduction, soit 2000€.
Pour faciliter le paiement, il est demandé à l'IAE de régler l'ensemble à la traductrice (3670.11€) puis de se faire rembourser l'autre partie par l'antenne de Besançon.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
(18 VOIX)

3. Informations diverses

Dates à retenir pour les prochains conseils de gestion :

- **Une date à fixer fin septembre ou courant octobre**
- **le 13 janvier 2025 de 17h30 à 19 heures**
- **le 12 mai 2025 de 17h30 à 19 heures**

La directrice de l'IAE

Mathilde PULH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mathilde Pulh', written over a horizontal line.